

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHÈSE

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022

P.J. :
 - 2 projets de délibération
 - 1 annexe
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer des ajustements en section d'investissement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	-139 364 621	Recettes d'investissement	- 139 364 621
Opérations d'ordre	20 000 047	Opérations d'ordre	20 000 047
Total	- 119 364 574	Total	- 119 364 574

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans des tableaux synthétiques en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur le programme d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits prévisionnels des opérations ci-dessous, dont le solde s'élève à -139 364 621 francs CFP :

- sécurisation du barrage de Dumbéa	: - 143 000 000 F
- renouvellement ancienne conduite AEP rue Clémenceau	: 2 000 000 F
- divers travaux d'amélioration sur réseau	: 1 635 379 F

S'agissant plus particulièrement de la sécurisation du barrage de Dumbéa dont les travaux étaient évalués à près de 900 millions de francs CFP, la Nouvelle-Calédonie, propriétaire de l'ouvrage, devait en déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville. Finalement, la Nouvelle-Calédonie n'a pas souhaité y donner suite, c'est pourquoi il convient de supprimer les crédits correspondants au budget communal, tant en dépenses (143 000 000 F) qu'en recettes (139 364 621 F).

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

3. EQUILIBRE

Les opérations d'ordre de l'exercice à l'intérieur de la section d'investissement (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

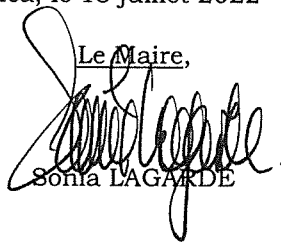
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Subvention d'équipement	041	1312	18 000 000			
Frais d'études				041	2031	2 000 047
Opérations sous mandat	041	4581	2 000 047	041	4582	18 000 000
TOTAL			20 000 047			20 000 047

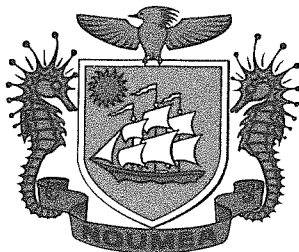
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 et d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme concernées.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.



Nouméa, le 13 juillet 2022

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 4 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 29.07.2022 DATE D’AFFICHAGE 29.07.2022	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Patrick GUILLON	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Warren NAXUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Veylma FALAE
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Marc LE LEIZOUR	Mme	Davina FAUA
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Christophe DELIERE	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Charlotte THAIWE
		M.	Michel FONGUE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 40	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Kimberley BARONI
Nombre de votants	: 50	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
(10 procurations)		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU		

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Joseph BOANEMOA, de «Unité Pays»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 77.9
portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement
par décision modificative n° 1 du budget annexe primitif
de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 4 AOUT 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23 février 2022 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/579 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif en date du 26 juillet 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/107 du 13 juillet 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 1 2022	Antérieur	CREDIT DE PAIEMENT			RAF
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	
	2 933 049 308	1 965 191 556	399 752 729	170 000 000	108 035 506	290 069 517
61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (6101Z13)	867 450 000	853 799 650	95 400	0	0	13 554 950
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (6101Z17E)	1 432 387 905	925 098 537	237 901 509	0	0	269 387 859
61-2020-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (6101Z20E)	633 211 403	186 293 369	161 755 820	170 000 000	108 035 506	7 126 708

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 4 AOUT 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 8 AOUT 2022

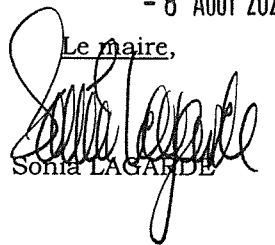
Le secrétaire de séance,



Warren NAXUE



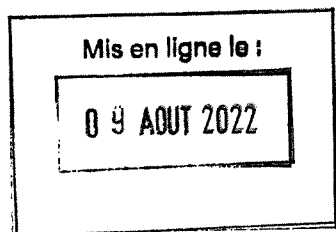
Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION AUTORISATIONS PROGRAMME ET CREDITS PAIEMENT PAR DM1 BUDGET ANNEXE PRIMITIF
EAU POTABLE 2022

Date de transmission de l'acte : 09/08/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/08/2022

Numéro de l'acte : 2022-779 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220804-2022-779-DE

Date de décision : 04/08/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du
compte de gestion)